



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 79 du 4 octobre 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 7

DÉCISION ARM/DCSSA/EPRH/ORG

portant changement d'autorité hiérarchique du bureau chancellerie du département « accompagnement et gestion des ressources humaines » du service de santé des armées.

Du 30 septembre 2024

DÉCISION ARM/DCSSA/EPRH/ORG portant changement d'autorité hiérarchique du bureau chancellerie du département « accompagnement et gestion des ressources humaines » du service de santé des armées.

Du 30 septembre 2024

NOR A R M E 2 4 0 1 7 0 2 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [510-0](#).

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant organisation du service de santé des armées ;

Vu l' [Instruction N° 500021/ARM/DCSSA du 04 janvier 2022 relative à l'organisation de la direction centrale du service de santé des armées.](#) ;

Vu l' [Instruction N° 502161/ARM/SSA/DAGR/CDT/BCS du 17 février 2022 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du département accompagnement et gestion des ressources humaines du service de santé des armées.](#) ;

Vu la [Décision N° 504179/ARM/DCSSA/EPRH/ORG du 22 février 2024 portant transfert du département accompagnement et gestion des ressources humaines du service de santé des armées.](#) ;

Décide :

Art. 1^{er}. Le bureau chancellerie du département « accompagnement et gestion des ressources humaines », situé à Tours, est placé sous l'autorité du directeur central du service de santé des armées.

Cette mesure prend effet le 2 septembre 2024.

Art. 2. Ordre de bataille :

Clair libellé de la formation : Direction centrale du service de santé des armées - bureau chancellerie.

Code d'identification à l'ordre de bataille : 05BZ000.

Implantation géographique inchangée :

Base Aérienne 705 – Site « Commandants François et Jean Tulasne » - RD 910 - 37076 Tours ;

Code INSEE : 37261.

Art. 3. Organismes d'administration :

1° Personnel militaire :

Service de santé des armées et personnel de l'armée de Terre :

Centre expert des ressources humaines du service de santé des armées - BCRM TOULON - BP 626 - 83800 TOULON Cedex 09.

2° Personnel civil :

Centre ministériel de gestion d'Arcueil - Fort de Montrouge - 16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - 94110 – Arcueil.

Art. 4. Le service de santé des armées modifiera en conséquence l'instruction N° 500021/ARM/DCSSA relative à l'organisation de la direction centrale du service de santé des armées du 4 janvier 2022 et l'instruction N° 502161/ARM/SSA/DAGR/CDT/CBS relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du département accompagnement et gestion des ressources humaines du service de santé des armées du 17 février 2022, susvisées.

Art. 5. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le médecin général des armées,
directeur central du service de santé des armées,*

Jacques MARGERY.

